

Session ordinaire du conseil municipal de Rivière-Héva, tenue lundi le 03 octobre 2011, à l'Édifice municipal de Rivière-Héva à compter de 19h30 sous la présidence de Monsieur Réjean Guay, maire, à laquelle sont présents :

Madame et messieurs les conseillers suivants :

Ginette Noël Gravel
Michel Boudreau
Jean-Guy Lapierre
Charles Desrochers
Roger Trudel

Madame la conseillère Doris Turcotte est absente.

Madame Nathalie Savard, directrice générale et secrétaire-trésorière, présente.

Formant quorum, monsieur le maire procède à l'ouverture de la séance.

2011-10-269 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël Gravel et unanimement résolu d'accepter l'ordre du jour tel que présenté.

Adopté

2011-10-270 Adoption des procès-verbaux (12 et 19 septembre 2011)

Il est proposé par monsieur Roger Trudel et unanimement résolu d'accepter les procès-verbaux tels que rédigés

Adopté

2011-10-271 Liste des comptes payés au cours du mois de septembre

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre et unanimement résolu d'accepter la liste des comptes telle que présentée au montant de 25 654.93\$ du chèque numéro 201100508 à 201100538.

Adopté

2011-10-272 Liste des comptes à payer

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu d'accepter la liste des comptes à payer telle que présentée au montant de 71 353.28\$ du chèque numéro 201100539 à 201100561.

Adopté

2011-10-273 Rapports mensuels des inspecteurs

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Trudel et unanimement résolu d'accepter la correspondance telle que présentée.

Adopté

2011-10-274 Correspondance

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Boudreau et unanimement résolu d'accepter la correspondance telle que lue.

2011-10-275 **Mise à jour du Plan des mesures d'urgence et
intégration du plan local de chaleur accablante**

Il est proposé par madame la conseillère Ginette Noël Gravel et unanimement résolu d'accepter la mise à jour du Plan des mesures d'urgence et l'intégration du plan local de chaleur accablante pour l'année 2011-2012.

Adopté

2011-10-276 **MRNF (projet de cession à titre gratuit de
l'emplacement du puits no 7 à la Ville de Malartic)**

Attendu que le MRNF transmet, en date du 20 septembre 2011, à la Municipalité de Rivière-Héva un projet de cession à titre gratuit de l'emplacement du puits no 7 à la Ville de Malartic;

Attendu qu'à une séance ordinaire tenue le 4 octobre 2010, la Municipalité de Rivière-Héva a transmis au MRNF par la résolution 2010-10-232, une demande d'achat du lot 19 rangs 2 canton de Malartic;

Attendu que la Municipalité de Rivière-Héva a déjà cédé les lots 1 à 12 des rangs I et II canton de Malartic en 1988 à la Ville de Malartic;

Attendu que la Ville de Malartic n'a jamais demandé à la Municipalité de Rivière-Héva et n'a jamais obtenu de permis pour installer la structure du puits no 7;

Attendu que les articles 32 et suivants de la Loi sur la qualité de l'environnement prévoient que lorsqu'un permis d'exploitation est nécessaire, la municipalité sur le territoire de laquelle un système d'aqueduc est situé doit donner son accord et sa non-objection à la délivrance du permis requis;

Attendu que la Municipalité de Rivière-Héva a déjà, par ses résolutions 2008-10-183 et 2010-08-167 manifesté son désaccord pour la demande de non-objection à la Ville de Malartic;

Attendu qu'il y a contravention à la réglementation municipale de Rivière-Héva, car la Ville de Malartic a quand même procédé à des travaux et des infrastructures;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Michel Boudreau et unanimement résolu de refuser le projet de cession à la Ville de Malartic suite à la non-conformité du projet et considérant la demande de Rivière-Héva à l'acquisition de ce même emplacement.

Adopté

2011-10-277 **Ville de Malartic (programme de mise en valeur
intégrée)**

Considérant qu'une rencontre a eu lieu avec un représentant d'Hydro-Québec, monsieur Marc Laliberté, monsieur le maire et madame la directrice générale de la Municipalité de Rivière-Héva et deux représentants de la MRCVO le 7 juin 2011 pour le programme de mise en valeur intégrée;

Considérant que la ligne d'hydro d'une distance de 19,15 km représente 10,75km sur le territoire de Rivière-Héva et représente 56%, dont 57 680\$, et 8,40km sur le territoire de la Ville de Malartic, représente 44%, dont 45 320\$;

Considérant que les deux parties pouvaient présenter un projet commun ou chacun un projet autonome;

Considérant que la Ville de Malartic a transmise à la Municipalité de Rivière-Héva sa résolution 2011-09-384 pour un projet commun sans jamais avoir consulté la municipalité;

Considérant que la Municipalité de Rivière-Héva a décidé de procéder à un projet autonome par sa résolution 2011-07-185 qui réclamait sa part soit le montant de 57 680\$;

Considérant que le projet de Rivière-Héva a déjà été transmis à Hydro-Québec pour approbation;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu que la Municipalité de Rivière-Héva et la Ville de Malartic présentent chacune leur projet distinct auprès d'Hydro-Québec pour le programme de mise en valeur intégré.

Adopté

2011-10-278 Demande de dérogation

Attendu que des représentants de la municipalité ont rencontré le demandeur pour son projet de construction;

Attendu qu'un projet a été présenté avec un plan projet de lotissement et d'aménagement sur les lots 55 et 56 ainsi qu'une partie des lots 45 et 54 du rang B cadastre du canton de Desroberts, circonscription foncière de Rouyn-Noranda;

Attendu que le conseil municipal autorise une dérogation pour le bâtiment principal (maison et garage attenant d'environ 36 pieds par 87 pieds, dont la façade, empiète d'environ 3 mètres dans la bande riveraine;

Attendu que pour les bâtiments secondaires, le conseil municipal refuse la demande de dérogation pour le gazébo projeté à l'emplacement du chalet existant de 26 x 28 pieds, une remise projetée de 8 x 16 pieds et un hangar projeté de 10 x 20 pieds, considérant qu'il y a déjà un garage existant construit dans la bande riveraine;

En conséquence, il est proposé par madame Ginette Noël Gravel et unanimement résolu d'autoriser la dérogation pour le bâtiment principal et de refuser la demande pour les bâtiments secondaires projetés considérant que le propriétaire désire avoir seulement une propriété et que les bâtiments secondaires existants (chalet, hangar et remise) sur le lot 55 devront être démolis.

Adopté

2011-10-279 Panneau indicateur (jonction 109 et Chemin du Portage

Attendu qu'à partir de la jonction de la 109 vers le Lac Cadillac, une partie du territoire appartient à La Motte et l'autre partie à Rivière-Héva;

Attendu que la Municipalité de Rivière-Héva avait proposé à la Municipalité de La Motte un projet de panneau indicateur pour bien identifier les numéros civiques sur la partie du Chemin du Portage appartenant à chacune des municipalités;

Attendu que la Municipalité de La Motte par sa résolution 11-09-105 désire préserver l'intégrité de son territoire et conçoit mal que Rivière-Héva procède à l'installation d'un panneau sur un territoire qui n'est pas le sien avec l'identification Municipalité de Rivière-Héva, considérant qu'une partie du territoire pour le Chemin du Portage et la rue Cloutier qui est au Lac Cadillac appartient à Rivière-Héva;

En conséquence, il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre et unanimement résolu que la Municipalité de Rivière-Héva, pour des raisons de sécurité pour ses citoyens suite à plusieurs plaintes, installe un panneau indicateur indiquant ses adresses pour le Chemin du Portage et la rue Cloutier à la jonction de la route 109, et ce conformément aux règles du Ministère des Transports.

Adopté

2011-10-280 **MDDEP (ancienne station-service au 1654 route St-Paul Sud)**

Suite à l'extraction des réservoirs d'essence et à la démolition de l'ancienne station-service située au 1654, route St-Paul Sud, le Ministère du Développement durable de l'environnement et des Parcs confirme par les résultats d'échantillonnage reçus de Stavibel le 29 juin 2011, qu'il y a présence de contamination dans les sols et les eaux à l'emplacement des réservoirs et dans les sols à l'emplacement de l'îlot. Tel que décrit par Stavibel, l'échantillonnage a permis de détecter la présence de valeurs dépassant le critère B en regard aux critères génériques des sols et des eaux souterraines. Le MDDEP croit qu'il y a un risque potentiel pour que les puits individuels d'eau potable retrouvés à proximité du site en question puissent être affectés par cette contamination.

Le MDDEP demande à la municipalité d'entreprendre immédiatement les démarches nécessaires pour réhabiliter ce terrain et de les contacter d'ici le 7 octobre 2011 pour soumettre les mesures mises en place pour corriger la situation.

Il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu d'informer le MDDEP que la municipalité entreprendra les démarches de décontamination dès qu'elle aura la confirmation de subvention par le programme Climat Sol et prévoira un budget pour les travaux.

Adopté

2011-10-281 **Avis de motion d'un projet de règlement d'emprunt au fond général pour des travaux de voirie sur la Rue du Pourvoyeur.**

Monsieur le conseiller Charles Desrochers donne maintenant avis de motion pour un projet de règlement d'emprunt au fond général pour des travaux de voirie sur la Rue du Pourvoyeur.

Adopté

2011-10-282 **Formation ADMQ (le code d'éthique des employés municipaux, 27 octobre à Amos, 130\$ taxes en sus)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Trudel et unanimement résolu que madame la directrice générale assiste à la formation pour le code d'éthique des employés municipaux.

Adopté

2011-10-283 **Mise en demeure à Ferme Avicole Paul Richard et mandaté un avocat pour le dossier Ferme R-2**

Il est proposé par monsieur le conseiller Michel Boudreau et unanimement résolu de mandaté un avocat disponible pour défendre les intérêts de la municipalité dans le dossier Ferme R-2 considérant le conflit d'intérêts des avocats pour ce dossier. De plus ce même avocat qui sera disponible pour la

municipalité s'occupera de la mise en demeure pour la Ferme Avicole Paul Richard.

Adopté

2011-10-284 **Travaux de voirie (concassé sur des rues municipales)**

Il est proposé par monsieur le conseiller Roger Trudel et unanimement résolu d'autoriser les travaux de rechargement pour certaines voies publiques de la municipalité pour un montant total estimé de 24 000\$.

Adopté

2011-10-285 **Débroussaillage**

Il est proposé par monsieur le conseiller Jean-Guy Lapierre et unanimement résolu d'affecter le surplus accumulé d'un montant de 15 000\$ pour faire le débroussaillage sur les rues prioritaires. Les travaux seront effectués par ML Récupération.

Adopté

DIVERS

Aucun sujet n'a été apporté.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Monsieur le maire a su répondre aux questions des citoyens.

2011-10-286 **Levée de la séance**

À 19h50, il est proposé par monsieur le conseiller Charles Desrochers et unanimement résolu que la séance soit et est levée.

Adopté

Réjean Guay, Maire

Nathalie Savard gma
Directrice générale
Secrétaire trésorière